

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1007

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 27 BIS

À l'alinéa 6, par trois fois, après le mot « ministre », supprimer le mot : « précité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.